

Année 2011-2012
GRILLE TARIFAIRE/Chargés de cours

Session automne : du 26 août 2011 au 31 décembre 2011

Session hiver : du 1er janvier 2012 au 5 mai 2012

Session été : du 6 mai 2012 au 31 août 2012

PÉRIODES (Charges de cours)	COÛT TOTAL * par session (taxes incluses)
1	64,41
2	82,44\$
3	100.50\$
4	118,49\$
5	136,61\$
6	154,65\$
7	172,68\$
8	190.71\$
9	208.82\$
10	226,84\$

AM : 6 h à 14 h – PM : 11 h 30 à 19 h 30 – Soirée : 15 h à 23 h

NOTES :

1. Au niveau de l'utilisation de l'espace de stationnement, une charge de cours est considérée comme une demi-journée, que celle-ci survienne am ou pm ou en soirée.
2. Le tarif applicable pour la session courte d'été (7 semaines) est équivalent à la demie du tarif régulier de session.
3. Les permis sont attribués selon la liste des chargés de cours que chaque département doit nous fournir en début de session. Assurez-vous auprès de votre département que votre nom y apparaît avant de vous présenter pour l'achat de votre permis au guichet du stationnement au C-337.

CHANGEMENT DE VÉHICULE

Lors de tout changement de véhicule, le chargé de cours de jour doit se présenter au guichet du stationnement (C-337) avec son permis pour effectuer les changements requis.

***Coût total :** Le montant total du permis est sujet à tout changement découlant de toutes nouvelles taxes qui seraient applicables durant la période de tarification.